

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1113

Rubrik: ici et là

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Libéralisation rime avec contradiction

Où l'on voit la droite nationaliste s'aligner sur l'étranger et celle des (petites) affaires se préoccuper de financer des prestations sociales.

(pi) «Il convient de mettre un terme à l'hypocrisie qui consiste à interdire quand on ne peut guérir: la Suisse croit-elle qu'elle va éradiquer la drogue de la société par de belles professions de foi moralisatrices?» Cette forte phrase est signée Olivier Meuwly, secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers (USAM). En fait, il ne l'a pas écrite telle quelle: nous avons simplement remplacé «le jeu» par «la drogue». Mais M. Meuwly ne devrait pas renier la phrase que nous lui attribuons: il prétend mener son combat pour la libéralisation des casinos en Suisse au nom d'une certaine cohérence et en faveur de la liberté de choix des citoyens. S'il est cohérent lui-même, M. Meuwly acceptera bien de faire profiter les toxicomanes de la même liberté que celle dont devraient bientôt jouir les joueurs. Mais c'est bien là le problème: même si nous pouvons avoir quelque sympathie, au nom effectivement du principe du libre-choix du citoyen, en faveur d'une libéralisation partielle des maisons de jeu en Suisse, les partisans de ce projet font campagne sur la base d'un tissu d'incohérences et d'arguments à la limite de la malhonnêteté.

Libéraliser la drogue des riches, pas celle des pauvres

Il faut d'abord s'étonner de voir des nationalistes de droite (les députés de la Lega et ceux des automobilistes, mais d'autres aussi, radicaux et UDC) rejoindre en nombre le Comité suisse pour la levée de l'interdiction des maisons de jeu, comité qui fonde son argumentation sur l'hypocrisie de la situation actuelle qui voit les Suisses passer

la frontière pour aller miser leur argent à l'étranger. Voilà donc un Giorgio Morniroli, un Michael Dreher, un Flavio Maspoli prônant un alignement sur l'étranger; voilà un Christoph Blocher qui ose sérieusement défendre le réduit national quand il s'agit d'EEE et l'abolition des frontières lorsqu'on parle de casinos; ou défendre des salaires différenciés entre les Grisons, où il possède son usine, et les autres cantons, sous prétexte de spécificités régionales, et ne plus en tenir compte lorsqu'il s'agit d'aller s'adonner au vice du jeu... Et tous ces gens membres du comité d'initiative Jeunesse sans drogue (voir DP n° 1110) qui prônent l'abstention forcée pour l'héroïne et la libéralisation pour cette autre drogue que peuvent constituer les jeux d'argent. Bonjour l'opportunisme.

Ça coûte pas cher et ça peut rapporter gros

Et voilà les mêmes se préoccupant soudain du financement de prestations sociales comme celles de l'AVS qui profiterait des rentrées fiscales générées par les casinos. La distribution contrôlée de drogue par l'Etat pourrait aussi rapporter gros, davantage certainement que les casinos et, elle aussi, supprimerait «la tutelle exercée par l'Etat sur le citoyen». Mais les voilà aussi qui ne veulent pas d'une «libéralisation à outrance» (il faudra s'en souvenir dans de prochains débats): «Chaque commune ne pourra pas ouvrir son propre casino. La Confédération et les cantons n'accorderont des autorisations que sous certaines conditions précises notamment que des maisons de jeu ne pourront être ouvertes que dans des régions touristiques. Dès lors, il n'y a pas lieu de s'affoler et de penser comme certains opposants que l'ouverture des maisons de jeu incitera les personnes instables à se laisser séduire par la passion du jeu et à se ruiner». André Sprenger, secrétaire fribourgeois de l'USAM a raison: seuls les citoyens enfin libérés de la tutelle de l'Etat habitant des régions touristiques auront tout loisir de se ruiner. L'Etat maintiendra donc une partie de sa tutelle sur les

autres. A propos, y a-t-il en Suisse autre chose que des régions touristiques? Beaux avis de droit en perspective. Et pourquoi ces régions, déjà favorisées par la nature, devraient-elles être les seules à profiter des retombées financières apparemment si juteuses espérées des casinos? Tant qu'à faire sauter les tutelles, pourquoi ne pas y aller carrément? C'est donc bien que tout ça n'est pas très net.

«Finalement, est-ce parce que la majorité des citoyens de notre pays possède une arme à feu qu'il y a plus d'assassins en Suisse?» demande M. Sprenger. Grave question. Ce qui est sûr, c'est qu'un plus grand nombre de casinos appellera un plus grand nombre de personnes à jouer de plus grosses sommes d'argent. Tous ces politiciens emmenés par l'USAM n'ont jusqu'à maintenant fait qu'une démonstration satisfaisante: ils font flèche de tout bois, ce qui laisse planer de sérieux doutes sur la sincérité de leur argumentation. ■

ici et là

● Pierre Tercier, président de la Commission des cartels donnera une conférence ouverte au public intitulée **Le droit de la concurrence: un défi pour les économistes et les juristes**, le 9 février 1993 à 17.15 heures à l'Université de Lausanne, BFSH1, salle 263.

● Une table ronde et un débat publics seront organisés par le Centre d'initiation aux communications de masse sur le thème **Les deux côtés de la carte postale, illettrisme et médias**, à l'aula de l'EFPL, av de Cour 33, à Lausanne. Renseignements complémentaires: CIC, 25 ch. du Levant, 1005 Lausanne, tel. 021/312 12 82.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Lala Robert (rob)

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Nouvel ennemi

Avec l'écroulement du communisme, Justice et vérité, le périodique genevois dirigé par Roland Troyon, a dû se trouver un nouvel adversaire; sa bête noire sera dorénavant le GSSA et ses initiatives.